

ANNEXE : Recensement des cycles spécifiques

CT1

DIRECTION LOGISTIQUE ET FLOTTE TECHNIQUE

Cycles de travail des AGENTS DE L'ENTRETIEN DU PARC
--

Service(s) concerné(s) : ENTRETIEN DU PARC- ATELIER DE NUIT

- Postes concerné(s) : CONDUCTEUR, DEPANNEUR, MECANICIEN, CHEF D'EQUIPE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Cycle sur 2 semaines :

6 jours de travail interrompu par le dimanche suivi de 7 jours de repos.

Horaires de 16h à 2h (avec pause de 20 minutes)

Le cycle commence le jeudi, l'agent travaille :

- 3 jours du jeudi au samedi
- Dimanche de repos
- 3 jours du lundi au mercredi
- Puis 7 jours de repos

+ 13 vacations de DIMANCHE de 16h00 à 2h00 (avec pause de 20 minutes) viennent compléter le cycle de travail

+ 7 heures dues à l'administration (réunions, visite médicale)

- Postes concerné(s) : RESPONSABLE DE SITE

Du lundi au vendredi de 16h00 à 23h45 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DES ATELIERS

Service(s) concerné(s) : SERVICE ENTRETIEN DU PARC

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

- Postes concernée(s) : MECANICIEN / CHAUDRONNIER/ ELECTROMECHANICIEN/AGENT DE STATION GRAISSEUR/AGENT DE STATION SERVICE/ AGENT DE STATION PNEUMATIQUE/AGENT D'ENTRETIEN/AGENT D'ORDONNANCEMENT/CHEF D'EQUIPE/ADJOINT AU RESPONSABLE DE SITE/RESPONSABLE DE SITE/CONDUCTEUR PL/AGENT DE LIAISON ADMINISTRATIVE

ATELIERS : Rabatau, Cabucelle, Crillon et Rivoire-et-Carret :

Du lundi au vendredi de 5h45 à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DES MAGASINS

- Services concerné(s) : SERVICE ACHATS-MAGASINS

Postes concerné(s) : MAGASINIER / MAGASINIER-LIVREUR/ CHEF D'EQUIPE/RESPONSABLE DE SITE/ADJOINT AU RESPONSABLE DE SITE/RESPONSABLE DE DIVISION/GESTIONNAIRE TECHNIQUE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

MAGASINS :

Rabatau, Cabucelle, Crillon et Rivoire-et-Carret :

Du lundi au vendredi, de 5H45 à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DE STATION - LAVEUR
--

Service(s) concerné(s) : ENTRETIEN DU PARC- REGIE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

- Postes concernée(s) : AGENT DE STATION – LAVEUR

ATELIERS :

Rabatau, Cabucelle, Rivoire-et-Carret

Equipes de nuit : du lundi au vendredi, de 18H15 - 02H00 (avec pause de 20 minutes)

Equipes de jour : du lundi au vendredi, de 5H45 à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

DIRECTION VALORISATION DES DECHETS

Cycles de travail des AGENT DE DÉCHÈTERIE

Service(s) concerné(s) : SERVICE VALORISATION MATIERE

Postes concerné(s) : AGENT DE DÉCHÈTERIE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public

Cycle spécifique incluant travail de week-end (cycle identique sur toute l'année)

Du lundi au samedi de 05h00 à 13h09 ou de 11h21 à 19h30 (avec pause de 20 minutes)

Dimanche et jours fériés 06h30 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Pour les déchèteries hors Marseille les horaires de travail sont à la journée et varient selon les sites de 8h00 à 18h00.

Le temps de pause est compris entre 12h00 à 13h30 (fermeture site, sauf la Ciotat par système de roulement afin d'assurer la continuité de service)

Cycles de travail des AGENT DE CENTRES DE TRANSFERTS
--

Service(s) concerné(s) : SERVICE VALORISATION ENERGETIQUE ET ORGANIQUE

Postes concerné(s) : AGENT DE CENTRE DE TRANSFERT, CHEF D'EQUIPES, RESPONSABLE DE SITE, SURVEILLANTS PRESTATAIRES PRIVES

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Centres de transfert Marseille CTN –CTS

- Cycle 6/3

Du lundi au dimanche en cycle :6/3 soit 6 jours travaillés suivis de 3 jours de repos

3 vacations

5h00-13h00 (avec pause de 20 minutes)

11h17-19h30 (avec pause de 20 minutes)

19h00-03h00 (avec pause de 20 minutes)

- Cycle 5/2

5h00-13h00 (avec pause de 20 minutes)

11h30-19h30 (avec pause de 20 minutes)

19h00-03h00 (avec pause de 20 minutes)

Centre de Transfert La Ciotat

- Cycle 6/1-2 et 6/3 en période estivale (21/06 au 21/09)

5h30-13h30 (avec pause de 20 minutes)

09h30-17h30 (avec pause de 20 minutes)

6h00-13h00 le dimanche période 6/3 (avec pause de 20 minutes)

Centre de Transfert Ensues-la-Redonne

- Cycle 5/2

6h00-13h30 (avec pause de 20 minutes)

10h30-18h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail des AGENTS DU CENTRE DE STOCKAGE DE LA CRAU

Service(s) concerné(s) : SERVICE VALORISATION ENERGETIQUE ET ORGANIQUE

Postes concerné(s) : AGENT D'ENTRETIEN, CONDUCTEURS PL, CHEF D'EQUIPE, GARDIEN, COORDONNATEUR TECHNIQUE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi :

Horaires été de 5h00 à 12h45 (avec pause de 20 minutes)

Horaires hiver 6h30-14h15 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail des AGENTS DE PLATEFORME
--

Service(s) concerné(s) : SERVICE VALORISATION MATIERE

Postes concerné(s) : AGENT DE CENTRE DE TRAITEMENT (PLATES FORMES et CENTRE DE TRI)

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public (entreprises, services techniques...)

PLATEFORME SUD LA MILIERE :

Vacation matin : 6h45 -13h45 (avec pause de 20 minutes)

Vacation journée : 8h45 - 16h30 (avec pause de 45 minutes)

Samedi : 6h45-14h00 (avec pause de 20 minutes)

PLATEFORME NORD LES AYGALADES :

Vacation matin : 6h00 -13h00 (avec pause de 20 minutes)

Vacation après-midi : 10h15 - 18h00 (avec pause de 45 minutes)

Vacation journée : 8h45 - 16h30 (avec pause de 45 minutes)

Samedi : 6h45-14h00 (avec pause de 20 minutes)

Jours fériés : 08h00 – 12h00

Les agents des plateformes effectuent des roulements sur les différentes vacations et sur les deux sites.

CENTRE DE TRI (CARACTERISATION)

Vacation matin : 06h00 – 13h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail des AGENTS D'ENTRETIEN DES CENTRES DE TRANSFERT

Service(s) concerné(s) : DIRECTION VALORISATION DES DECHETS (LOGISTIQUE)

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Cycle du lundi au Vendredi + samedis travaillés

-de 7H00 à 14H30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail des AGENTS DE DECHETTERIE MOBILE
--

Service(s) concerné(s) : DIRECTION VALORISATION DES DECHETS (LOGISTIQUE)

Fonctions concernée(s) : AGENT DE DÉCHÈTERIE MOBILE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Cycle du lundi au Vendredi + samedis travaillés

-de 7H00 à 14H30 (avec pause de 20 minutes)

DIRECTION POLE VOIRIE ESPACE PUBLIC

Cycles de travail AGENT CONDUCTEUR PL

Service(s) concerné(s) : SERVICE UNITES OPERATIONNELLES
Fonction(s) concernée(s) : CONDUCTEUR PL VOIRIE PUBLIQUE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi de 6h à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail MAGASINIER

Service(s) concerné(s) : SERVICE UNITES OPERATIONNELLES
Fonction(s) concernée(s) : MAGASINIER
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi de 6h à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT CHARGE D'ETUDE ET D'EXPLOITATION

Service(s) concerné(s) : SIGNALISATION LUMINEUSE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT CHARGE D'ETUDE ET D'EXPLOITATION
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Poste central de régulation
Du lundi au vendredi -3 vacations
1 semaine de 7h00 - 13h00 soit 6h par jour (avec pause de 20 minutes)
1 semaine de 12h30 - 19h00 soit 6h30 par jour,
3 semaines de 8h00 - 12h00 / 13h00 à 17h20 soit 8h20 par jour,

Cycles de travail AGENT EN CHARGE DU COMPTAGE ROUTIER

Service(s) concerné(s) : SERVICE SIGNALISATION LUMINEUSE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT EN CHARGE DU COMPTAGE ROUTIER
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi
Comptage automatique : 6h30 à 14h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE

Service(s) concerné(s) : SERVICE SIGNALISATION LUMINEUSE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE SIGNALISATION LUMINEUSE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Fonction(s) concernée(s) : AGENT TECHNIQUE DE SIGNALISATION LUMINEUSE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Cycles de travail AGENT DE MAINTENANCE DES FEUX TRICOLORES

Service(s) concerné(s) : SIGNALISATION LUMINEUSE- DIVISION MAINTENANCE SYSTEME
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAINTENANCE DES FEUX TRICOLORES
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Cycles de travail AGENT MAGASINIER- MADRAGUE VILLE

Fonction(s) concernée(s) : MAGASINIER
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi De 7h à 14h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT EN CHARGE DES OSIS

Service(s) concerné(s) / DGEP
Fonction(s) concernée(s) : AGENT EN CHARGE DES OSIS- OPERATEUR TELEPHONIQUE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi De 6H à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

DIRECTION GESTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Cycles de travail GARDIEN DU CENTRE SPORTIF DE FONTAINIEU

Service(s) concerné(s) : EQUIPEMENT SPORTIF - CENTRE SPORTIF DE FONTAINIEU

Fonction(s) concernée(s) : GARDIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service, ouverture au public, manifestations sportives,
GARDIENS LOGES SUR SITE

Semaine A :

Du lundi au vendredi, les gardiens logés travaillent 4 jours de 15h30 à 21h30 (avec une pause de 20 minutes) avec une obligation de présence sur le site de 21h30 à 23h45, en compensation de l'attribution du logement de fonction.

Le samedi et le dimanche, ils travaillent de 7h45 à 17h30, avec une pause méridienne de 45 minutes.

Semaine B :

Les gardiens logés travaillent 4 jours du lundi au vendredi, de 15h00 à 21h30, avec une pause légale incluse de 20 min ainsi qu'une obligation de présence sur le site de 6h30 à 8h30, en compensation de l'attribution du logement de fonction.

Soit par quinzaine :

68h00 de travail effectif sur horaires fixes ;

17h00 de présence obligatoire sur le site ;

et 2h00 de travail effectif réalisés en horaires décalés (soit 40h par an) pour des interventions dans le cadre des obligations de présence ou lors de manifestations.

GARDIENS NON LOGES

Cycle n°1 (période creuse) du 01/11 au 31/03 et du 01/07 au 31/08

- Gardien 1 : de 8H00 à 16H15 du lundi au vendredi (avec pause méridienne de 45 minutes)
- Gardien 2 : de 8h30 à 16h45 le lundi, jeudi et vendredi (avec pause méridienne de 45 minutes)
de 12h30 à 20h00 le mardi et le mercredi (avec pause de 20 minutes incluse)
- Gardien 3 : de 9h00 à 17h15 du lundi au vendredi (avec pause méridienne de 45 minutes)

Cycle n°2 (période pleine) 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 31/10.

- Gardien 1 :
de 12h30 à 20h00 le mardi et le mercredi (avec pause de 20 minutes incluse)
de 8H00 à 16H15 du jeudi au samedi (avec pause méridienne de 45 minutes)
- Gardien 2 :
de 8h00 à 16h15 le lundi et mardi (avec pause méridienne de 45 minutes)
de 8h30 à 16h45 le mercredi, jeudi et vendredi (avec pause méridienne de 45 minutes)
- Gardien 3 :
de 9h00 à 17h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi (avec pause méridienne de 45 minutes)
de 8h00 à 16h15 le mercredi (avec pause méridienne de 45 minutes)

DIRECTION DE LA PROPRETE ET DU CADRE DE VIE

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : CHEF DE SECTEUR

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte.

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)
Horaire d'après-midi de 12h00 à 19h30 (avec pause de 20 minutes)
Horaires de Nuit de 19h30 à 3h00 (avec pause de 20 minutes)

Fonction(s) concernée(s) : CHEF D'EQUIPE, ADJOINT AU CHEF DE SECTEUR

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Vacations selon plusieurs 3 cycles possibles :

5/2 (du lundi au vendredi)

6/1/2 (6 jours travaillés interrompus par le dimanche + 2 jours de repos)

6/3 (6 jours travaillés + 3 jours de repos)

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaire d'après-midi de 12h00 à 19h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaires de Nuit de 19h30 à 3h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Vacations selon plusieurs cycles en fonction des communes, avec une pause de 20 minutes

- 5/2 du lundi au vendredi
- 5/1/1 soit 5 jours travaillés, dimanche de repos et 1 jour de repos dans la semaine
- 6/2 soit 6 jours travaillés suivis de 2 jours de repos
- 6/1/2 soit 6 jours travaillés interrompus par le dimanche et 2 jours de repos

CARRY LE ROUET

- CHEF D'ANTENNE

En cycle 5/2 du 16 septembre au 14 mai et 6/2 du 15 mai au 15 septembre de 6h à 12h30

- CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 du 16 septembre au 14 mai et 6/2 du 15 mai au 15 septembre

De 6 h00 à 12h00

De 6h00 à 15h30 le jeudi

CHATEAUNEUF MARTIGUES

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 6h00 à 13h30

ENSUES

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2

LUNDI ET JEUDI de 6h00 à 16h00

MARDI MERCREDI VENDREDI MATIN 6h00 A 13h00

GIGNAC LA NERTHE

- CHEF D'ANTENNE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

De 7h15 à 17h00

De 7h15 à 11h45 le vendredi

- CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 5h00 à 12h30

MARIGNANE

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE
En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 7h30 à 16h30

LE ROVE

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE
En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 7h30 à 17h00

SAINT VICTORET

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE
En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 7h00 à 16h00

SAUSSET LES PINS

- CHEF D'ANTENNE,
En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI
DE 6h00 à 13h00
De 6 h00 à 15h30 le jeudi

DIVISION OUEST

- CHEF D'EQUIPE
En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI
DE 7H30 à 16H30

ALLAUCH

- CHEF D'ANTENNE
En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI De 5h30 à 13h00

- CHEF D'EQUIPE PROPRETE
En cycle 6/1/2 De 5h30 à 13h00

- CHEF D'EQUIPE VOIRIE
En cycle 5/2 De 6H00 à 13h30

PLAN DE CUQUES

- CHEF D'ANTENNE
En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI De 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- CHEF D'EQUIPE
En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI DE 5H30 à 13h00

SEPTEMES

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE
En cycle 5/1/1 en horaires de MATIN de 06h00 à 13h30

CARNOUX

- CHEF D'ANTENNE
En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI
LUNDI- MERCREDI- VENDREDI de 6h00 à 13h00 (avec pause de 20 minutes)

LE MARDI de 6h00 à 13h et de 13h30 à 15H00
LE JEUDI de 6h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h00 (avec pause de 30 minutes)

- CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

MATIN 6h00 à 13h00-1 samedi en roulement avec le reste de l'équipe : marché du samedi 7h30 à 14h30

MERCREDI 6h00 à 16 h00 (avec pause de 20 minutes)

LE JEUDI de 6h00 à 13h00/ 13h30 16h00

CASSIS

- CHEF D'ANTENNE

DU LUNDI AU VENDREDI

En cycle 5/2 De 7h00 à 15h15 (45 minutes de pause)

- CHEF D'EQUIPE PROPRETE / COLLECTE

En cycle 6/1/2

5h00 – 12h30 : pour les missions quotidiennes de collecte, de nettoyage ;

13h30 – 15h30 : pour les missions de propreté des marchés deux fois par semaine les mercredis et vendredis toute l'année ;

14h00 – 17h00 : pour les missions de « repasse » avec un PEC sept fois par semaine, de juillet à août.

CEYRESTE

- CHEF D'ANTENNE En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

JOURNEE de 7H à 14H30 - 1 WE en roulement avec le reste de l'équipe (3h le samedi - 4h le dimanche) récupéré le lundi

- CHEF D'EQUIPE En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

JOURNEE de 7H à 14H30 - 1 WE en roulement avec le reste de l'équipe (3h le samedi - 4h le dimanche) récupéré le lundi

GEMENOS

- CHEF D'ANTENNE, En cycle 6/1, 1

Travail 1 samedi sur 2

Lundi De 6h00 à 13h00

Mardi- jeudi de 6h00 à 12h00

Mercredi de 6h00 à 16h00

Vendredi de 6h00 à 12h30

Samedi de 6h00 à 8h00

- CHEF D'EQUIPE En cycle 6/1

Lundi- vendredi De 6h00 à 16h00

Mardi-Mercredi - jeudi de 6h00 à 12h00

Samedi de 9h00 à 8h00

LA CIOTAT

- CHEF D'EQUIPE, SURVEILLANT PRESTATAIRES PRIVES

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 7H00 à 14H30

ROQUEFORT LA BEDOULE

- CHEF D'ANTENNE En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

De 6H à 13h00

Cycles de travail AGENT DE SUPPORT

Service(s) concerné(s) : COLLECTE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE SUPPORT, AGENT DE SUPPORT ADMINISTRATIF
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte
Du lundi au vendredi
Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)
Horaire d'après-midi de 12h00 à 19h30 (avec pause de 20 minutes)
Horaires de Nuit de 19h30 à 3h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DE SURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE SURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au vendredi
Equipe 1
Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)
Equipe 2
Horaires du matin de 5h30 à 13h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DE VERBALISATION
--

Service(s) concerné(s) : COLLECTE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE VERBALISATION
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte
Du lundi au vendredi
Equipe du matin
De 6h30 à 14h00 (avec pause de 20 minutes)
Equipe de nuit
De 17h00 à 00h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT D'ENTRETIEN

Service(s) concerné(s) : COLLECTE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte
Du lundi au vendredi
Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail GARDIEN

Service(s) concerné(s) : COLLECTE
Fonction(s) concernée(s) : GARDIEN
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte
Du lundi au vendredi
Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)
Horaire d'après-midi de 12h00 à 19h30 (avec pause de 20 minutes)
Horaires de Nuit de 19h30 à 3h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT D'EQUIPEMENT

Service(s) concerné(s) : COLLECTE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'EQUIPEMENT
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte
Du lundi au vendredi
Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT MAGASINIER - LIVREUR
--

Service(s) concerné(s) : COLLECTE
Fonction(s) concernée(s) : MAGASINIER - LIVREUR

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte
Du lundi au vendredi
Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT CONDUCTEURS DE TRAVAUX
--

Service(s) concerné(s) : COLLECTE
Fonction(s) concernée(s) : CONDUCTEUR DE TRAVAUX
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte
Du lundi au vendredi
Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT PORTUAIRE

Service(s) concerné(s) : SERVICE DES PORTS

Fonction(s) concernée(s) : MAITRE DE PORT
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'ouverture du site au public

Fonction(s) concernée(s) : AGENT PORTUAIRE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'ouverture du site au public

- Capitainerie du Vieux Port

Service assuré 24h/24h,

EQUIPE DE JOUR :

Si bordée de 2 agents en cycle 4/4 : (amplitude couverte 7h00 à 19h00)

- Agent 1 : 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
 - Agent 2 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00
- Si agent en horaires administratifs + agent en cycle 4/4 : (amplitude couverte 8h00 à 19h00)
- Agent en cycle 4/4 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00
 - Agent en horaires administratifs : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

EQUIPE DE NUIT :

- Si bordée de 2 agents (amplitude couverte 19h00 à 8h00)
- Agent 1 : 19h00 à 6h00 avec 1h00 d'interruption méridienne
 - Agent 2 : 21h00 à 8h00 avec 1h00 d'interruption méridienne

- Si 1 seul agent (amplitude couverte 19h00 à 7h00)
- Agent 1 : 19h00 à 6h00 avec 1h00 d'interruption méridienne (capitainerie fermée de 6h00 à 7h00 du matin)

Capitainerie du Port du Frioul

BASSE SAISON du 01/10 au 30/03
(Horaires d'ouverture : 8h00 à 18h00)

- Si bordée de 2 agents en cycle 4/4 (amplitude couverte : 7h00 à 19h00)
- Agent 1 : 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
 - Agent 2 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

- Si agent horaires administratives + agent en cycle 4/4 (amplitude couverte : 8h00 à 19h00)
- Agent en cycle 4/4 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00
 - Agent en horaires administratifs : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

HAUTE SAISON : 01/04 au 30/09
(Horaires d'ouverture : 7h30 à 19h00) Si bordée de 2 agents en cycle 4/4 (amplitude couverte : 7h00 à 19h00)

- Agent 1 : 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
- Agent 2 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

Si agent en horaires administratives + agent en cycle 4/4 (amplitude couverte : 8h00 à 19h00)

- Agent en cycle 4/4 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00
- Agent en horaires administratifs : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Capitainerie de la Pointe rouge

BASSE SAISON : du 01/09 au 30/06
(Horaires d'ouverture : 9h00 à 17h00) Si bordée de 2 agents en cycle 4/4 (amplitude couverte : 7h00 à 19h00)

- Agent 1 : 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
- Agent 2 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

Si agent horaires administratifs + agent en cycle 4/4 (amplitude couverte : 8h00 à 19h00)

- Agent en cycle 4/4 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00
- Agent en horaires administratifs : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

HAUTE SAISON : du 01/07 au 31/08
(Horaires d'ouverture : 8h00 à 19h00)

Si bordée de 2 agents en cycle 4/4 (amplitude couverte : 7h00 à 19h00)

- Agent 1 : 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
- Agent 2 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

Si agent horaires administratifs + agent en cycle 4/4 (amplitude couverte : 8h00 à 19h00)

- Agent cycle 4/4 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00
- Agent en horaires administratifs : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Capitainerie de Carry le Rouet

Cycle 5/2 soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos

HAUTE SAISON DE JUILLET A AOUT – OUVERTURE 7j/7j

- 07h30 à 12h00 / 13h30 à 19h00 avec coupure entre 12h00 et 13h30

MOYENNE SAISON AVRIL-MAI-JUIN-SEPTEMBRE

- 08h00 – 12h00 / 13h30 à 17h30 avec coupure entre 12h00 et 13h30

BASSE SAISON DE JANVIER A FIN MARS ET OCTOBRE A FIN DECEMBRE

- De 08h00 à 12h00 – de 13h00 à 17h00 avec coupure entre 12h00 et 13h00

Capitainerie de Sausset les Pins

Cycle 5/2 soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos

HAUTE ET MOYENNE SAISON DE MAI A SEPTEMBRE

- 08h00 à 12h00 – 14h00 à 19h30 avec coupure entre 12h00 et 14h00

BASSE SAISON D'OCTOBRE A AVRIL

- 08h00 à 12h00 – 13 h30 à 17h00 avec coupure entre 12h00 et 13h30 (du lundi au vendredi – fermeture dimanche et fériés)

Capitainerie de La Ciotat

Cycle 5/2 soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos

AGENTS ADMINISTRATIF

HAUTE SAISON DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE – Ouverture Capitainerie 7j/7j de 08h00- 19h00

Matin : de 8h00 à 15h30 (avec pause de 20 minutes)

AM de 11h30 à 19h00 (avec pause de 20 minutes)
WE et JF 8h00 -12h00 et 14h00- 17h30
Agent saisonnier de 8h00 à 11h00 et de 15h00 à 19h00
WE et JF de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h30 ou de 8 h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

MOYENNE SAISON DU 1^{er} AVRIL AU 14 JUIN ET DU 16 SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE
De 8h00 à 15h30 ou 10h00 à 17h30 (1 agent par jour)
De 8h00 à 12h00 et de 14 h00 à 17h30
Samedi et dimanche de 8h00 à 12h00 et de 14 h00 à 17h30 (4 agents par jour)

BASSE SAISON DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 MARS
• De 8h00 à 15h30 ou 10h00 à 17h30 (1 agent par jour)
De 8h00 à 12h00 et de 14 h00 à 17h30 (4 agents par jour)
Samedi de 8h00 à 12h00 et de 14 h00 à 17h30
Fermé le dimanche

AGENTS TECHNIQUES

Du lundi au vendredi :
Equipe N°1 : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Du mardi au samedi :
Equipe N°2 : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Dimanche et jours fériés de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (1 agent)

Capitainerie de Istres

Cycle 5/2 soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos
Cycle 5/2 soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos

Equipe technique : Agents Portuaires

HAUTE SAISON DE MI-AVRIL A MI-SEPTEMBRE
• 07h00- 20h00
- de 7h00 à 13h30 avec une pose de 20 minutes
- de 12h30 à 20h00 avec une pose de 20 minutes
Par alternance 1 semaine sur 2

BASSE SAISON DE MI-SEPTEMBRE A MI-AVRIL
• 07h00 – 18h00
- de 7h00 à 14h30 avec une pose de 20 minutes
- de 10h30 à 18h00 avec une pose de 20 minutes
Par alternance 1 semaine sur 2

Maître de Port

- de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 – pose méridienne de 12h00 à 13h00

Equipe administrative

- de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15 – pose méridienne de 12h15 à 13h30

- 1 permanence technique en capitainerie tous les dimanches de la semaine du 15 (mi-avril) à la semaine 37 (mi-sept)==> DIMANCHE banalisé en haute saison
- toute l'année, 1 samedi/mois, une équipe technique de 3 agents est présente à la journée.
- 1 permanence technique tous les samedis de l'année.

Capitainerie de Berre

Cycle 5/2 soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos

HAUTE SAISON DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE
• DU LUNDI AU VENDREDI 06h00- 19h00 ET SAMEDI DE 6H00 A 13H00
Compte tenu des besoins du service, 3 agents assurent une permanence le samedi matin par roulement donnant lieu à récupération le lundi

MOYENNE SAISON DU 30 SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE
• DU LUNDI AU VENDREDI 07H30- 17H00

BASSE SAISON du 1^{ER} DECEMBRE AU 31 MARS
• DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 17H00

DIRECTION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE ET DE L'INGENIERIE DES BATIMENTS

Cycles de travail AGENT DE LA REGIE DE L'INGENIERIE DES BATIMENTS
--

Service(s) concerné(s) : Service Ingénierie Bâtiments

Agents affectés sur Istres

Fonction(s) concernée(s) : PEINTRES

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au vendredi
7h00- 14h30 (avec une pause de 20 minutes)

Fonction(s) concernée(s) : JARDINIERS
Du lundi au vendredi
De 6h00 à 13h30 (avec une pause de 20 minutes)

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE REGIE (tout corps de métier)
Du lundi au vendredi
8h00- 12h00 / 13h00- 16h30

Agents affectés sur Marseille

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE REGIE
Du lundi au vendredi
6h00- 13h30 (avec une pause de 20 minutes)

Agents affectés sur Aix

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE REGIE
Du lundi au vendredi
7h30- 12h00/ 12h45-16h15
Vendredi- 8h00-12h00 / 13h00- 16h00

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX ET DE LA LOGISTIQUE

Cycles de travail AGENT- CONTROLEURS DE PRESTATIONS PRIVEES DE NETTOYAGE

Service(s) concerné(s) : Moyens Généraux et Logistique

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service chargé de contrôler les prestataires privés de nettoyage

Fonction(s) concernée(s) : CONTROLEURS DE PRESTATIONS PRIVEES DE NETTOYAGE
Du lundi au vendredi
5h30- 13h30 (avec une pause de 20 minutes)

DGA MOBILITE ET DEPLACEMENT TRANSPORT ESPACE PUBLIC VOIRIE

Cycles de travail des AGENTS DE PREVENTION ET DE MEDIATION
--

Service(s) concerné(s) : Service Métropolitain Economie des transports

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE COMPTAGE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au dimanche de 11h à 19h

Cycles de travail des AGENTS ACCOMPAGNATEURS
--

Service(s) concerné(s) : Service Mesure de la qualité

Fonction(s) concernée(s) : ACCOMPAGNATEURS DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Agents affectés sur des contrats à temps non complet annualisés

Horaires basés sur les rentrées et sorties des établissements scolaires du matin, heure méridienne et soir (6 déplacements obligatoires)

Prise de poste 07H30 le matin arrêt 3/4 heure à midi, le retour du soir varie de 17H30 à 18H45

Horaires considérés fractionnés obligation de présence en période scolaire

Présence aux accueils / secrétariat tout au long de l'année (entre les services scolaires) pour pallier aux absences du personnel titulaire des postes

Présence aux accueils / secrétariat en période estivale et en septembre lors d'affluence du public en période d'inscription scolaire.

CT2

DIRECTION DES SPORTS

Cycles de travail AGENT DES PISCINES

Service(s) concerné(s) : PISCINES du pays d'Aix

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL, AGENT D'ENTRETIEN, MAITRE NAGEUR

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard de l'ouverture du site au public

Pôle régie

Du lundi au dimanche

Travail en cycle sur une amplitude de 7H à 22H semaine -

1 samedi sur 2 et 1 dimanche sur 3

1 semaine à 34h de travail et 3 Jours de repos (1 jour fixe + le we)

1 semaine 41 heures sur 5 jours dont le samedi

Pôle Animation

Du lundi au vendredi

Travail en cycle sur une amplitude de 8H à 22H semaine -

1 samedi sur 4 / 1 dimanche sur 4

Pôle technique

Du lundi au dimanche

Travail sur un cycle de 3 semaines sur une amplitude de 5h30 à 23H semaine -

1 WE sur 4

DIRECTION DES MEDIATHEQUES

Cycles de travail AGENT DES MEDIATHEQUES

Service(s) concerné(s) : MEDIATHEQUE

Fonction(s) concernée(s) : BIBLIOTHECAIRE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service et au regard des horaires d'ouverture du site au public

Du mardi au samedi

Travail en cycle sur une amplitude de 8h30 à 19h15

1 samedi sur 2 travaillé

1 semaine à 36h de travail du mardi au vendredi (3 jours de repos : WE + lundi)

1 semaine à 39h de travail du mardi au samedi (2 jours de repos : dimanche et lundi)

Le programme d'action culturelle de l'établissement nécessite des adaptations régulières du planning pour l'ensemble des agents avec notamment du travail en soirée jusqu'à 23h30 en fonction de la programmation

GRAND SITE SAINTE VICTOIRE

Cycles de travail AGENT GARDE NATURE

Service(s) concerné(s) : GRAND SITE SAINTE VICTOIRE

Fonction(s) concernée(s) : GARDE-NATURE DU GROUPE DE SURVEILLANCE ET D'ACCUEIL

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de au regard des ouvertures du site au public

Nombre de jours travaillés par semaine : 4 en période estivale, 5 le reste de l'année

Temps de travail par jour : 9 heures en période estivale, 8 le reste de l'année

Temps de travail par semaine : 36 heures en période estivale, 40 heures le reste de l'année

Horaires de patrouilles : 9h00-18h00

Horaires de travail hors patrouilles : 08h30/12h30-13h30/17h30

Les agents du Groupe de Surveillance et d'Accueil sont appelés à travailler les samedis, dimanches et jours fériés pendant la période de patrouilles (printemps été automne) et bénéficient à ce titre de jours de repos en semaine. A titre indicatif : 9 semaines d'été / 11 d'automne / 17 d'hiver et 15 de printemps. Pendant leurs activités de patrouille, les gardes-nature bénéficient du régime journée continue pour des raisons liées à l'accueil du public, avec une pause méridienne de 30 minutes rémunérée entre 12h et 14 h.

Fonction(s) concernée(s) : COORDINATEUR DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de au regard des ouvertures du site au public

Novembre à mars : 40h / semaine, du lundi au vendredi, 8h30/12h30 et 13h30/17h30

Avril et mai : 35h/semaine, 5 jours travaillés du lundi au dimanche par roulement, 9h30/12h30 et 14/18h

Juin à fin septembre : 30h/semaine, 5 jours travaillés du lundi au dimanche par roulement, 9/12h et 15/18h

Octobre : 37h30/semaine, 5 jours travaillés du lundi au dimanche par roulement, 9/12h30 et 14/18h

DIRECTION DE LA COLLECTE

Cycles de travail AGENT DE QUAI DE TRANSFERT

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE QUAI DE TRANSFERT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Cycle

Equipe du matin : 5h-12h (avec pause de 20 minutes)

Equipe de l'après-midi : 12h-19h (avec pause de 20 minutes)

Equipe de nuit : 18h00-01h00 (avec pause de 20 minutes)

Centre de transfert de Rousset :

Lundi au vendredi : 07h00 – 13h00

Samedi : 07h00 – 12h00

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE
--

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE QUAI DE TRANSFERT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

1 Chef d'équipe du matin 5h/12h00 (avec pause de 20 minutes)

1 régulateur 8h00/15h00 (avec pause de 20 minutes)

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE COLLECTE

SECTEUR CENTRE

Ils sont sur 35h00 en 5 jours avec un repos tournant du lundi au samedi

- 1 collecte du matin de 5h00 à 12h00

- 1 collecte d'après-midi de 12h00 à 19h00

- 1 collecte d'après-midi de 11h00 à 18h00

- 1 collecte de nuit de 19h00 à 02h00

- 1 collecte d'après-midi (cartons) du lundi au vendredi. Pas de repos tournant 11h00/18h00

SECTEURS EXTERIEURS

-Secteur Nord. 37h30 sur 5 jours, du lundi au vendredi ou du mardi au samedi par alternance.
Horaires 5h00/12h30

-Secteur Sud-Ouest. 37h30 sur 5 jours, du lundi au vendredi ou du mardi au samedi par alternance.
Horaires 4h30/12h00

-Secteur Sud Est. 37h30 sur 5 jours, du lundi au vendredi ou du mardi au samedi par alternance.
Horaires 5h30/13h00

Gardanne 7h00/12h -13h30 16h00 du lundi au vendredi

CT3

DIRECTION DES SPORTS

Cycles de travail AGENT DE LA PISCINE CLAUDE JOUVE

Service(s) concerné(s) : PISCINE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL, AGENT D'ENTRETIEN, MAITRE NAGEUR, AGENT TECHNIQUE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service et de l'ouverture du site au public

Amplitude des horaires de travail des agents

En Hiver :

Du lundi au samedi de 6 h00 à 21 h00

Dimanche : 6 h 00 à 13 h 30

En Eté :

Du mardi au dimanche de 6 h00 à 21 h00

Vendredi jusqu'à minuit

Activité du dimanche pour l'ensemble des agents en cycle

Le nombre d'heures travaillées par jour est de 7h30 (37h30 semaine avec pause de 20 minutes) pour 5 jours de travail pour les secteurs entretien technique et accueil, et jusqu'à 10 heures pour le secteur des maîtres-nageurs sur un cycle de 3 à 4 jours de travail semaine.

DIRECTION DE LA COLLECTE

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Assistant collecte en 5/2 du lundi au vendredi de 5h à 12h30. (avec pause de 20 minutes)

Chef d'équipe : en 6/1 du lundi au vendredi de 5h à 12h30. (avec pause de 20 minutes)

CT4

PETIT MONDE DE MARCEL PAGNOL

Cycles de travail AGENT D'ACCUEIL

Service(s) concerné(s) : ATELIERS THERESE NEVEU

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL,

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard de l'ouverture du site au public

5 jours travaillés/semaine par roulement

Cycle : Du mardi au dimanche de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Ouverture les jours fériés sauf le 1^{er} janvier ; 1^{er} mai ; 25 décembre ;

SERVICE PUBLIC ET VIE QUOTIDIENNE

Cycles de travail DES AGENTS

– Brigade Font de MAI : Agent d'intervention, sécurité risque incendie

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service et de l'ouverture du site au public (période sensible de mai à décembre sur le risque incendie).

Du lundi au dimanche et les jours fériés sauf les 25 décembre et 1^{er} janvier ; les autres jours fériés travaillés sont récupérés.

Horaire variable en fonction des saisons :

Une personne présente en roulement sur les amplitudes suivantes :

- Période non estivale : 7 h 30 – 17 h 30
- Période estivale : 7 h 30 – 19 h

2 – Brigade Intervention polyvalente :

Motif invoqué : Particularité liée aux contraintes climatiques estivales et leurs travaux en extérieur. (Espaces verts, entretien extérieur...)

Cycle 40 h - hiver : 7 h 30 – 12 h et 12 h 45 – 16 h 15 ET Eté : 6 h – 12 h et de 12 h 45 à 14 h 45 avec pause de 45 minutes

Pour éviter trop forte chaleur l'équipe commence à 6h le matin sur période de Juin à septembre inclus.

DIRECTION DE LA COLLECTE

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE COLLECTE OM

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

- Horaires de 5H15 à 12H45 (avec pause de 20 minutes) ou à la journée une semaine sur huit de 8H-12H à 13H30 – 17H00
- Travail un samedi sur deux
- Equipes PAV :
 - Agent de Maîtrise 1 – 7h30 – 12h30 (pause méridienne) 13h15 – 16h15
 - Agent de Maîtrise 2 – 8h00 – 12h00 (pause méridienne) 13h00 – 17h00

Cycles de travail AGENT DE CENTRE DE TRANSFERT
--

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Motif invoqué : Les horaires des agents du centre de transferts sont établis de la sorte afin de tenir compte du flux de prestataires extérieurs qui se rendent sur le site.

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE CENTRE DE TRANSFERT

3 cycles de travail du lundi au samedi (1 samedi sur 2)

De 6h00 à 13h00 (avec pause de 20 minutes)

De 7h00 à 14h00 (avec pause de 20 minutes)

De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Cycles de travail AGENT DE CENTRE DE LA RESSOURCERIE
--

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE LA RESSOURCERIE

- Horaires de 6h00 à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

CT5

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Cycles de travail AGENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Service(s) concerné(s) : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Fonction(s) concernée(s) : ENSEIGNANT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service / Période selon le calendrier de l'Education nationale.

Du lundi au samedi, pour un temps complet :

20h semaine sur 4 jours (Assistant d'Enseignement Artistique)

16 h semaine sur 3 jours (Professeur d'Enseignement Artistique)

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service/ Période selon le calendrier de l'Education nationale.

NB : les horaires sont réactualisés à chaque rentrée scolaire en fonction des nécessités de service.

Musique :

Du lundi au samedi – horaires d'ouverture de 8h55 à 20h45 et le samedi de 9h à 15h15. Roulement sur 3 semaines. Semaine en 5/2 (du lundi au vendredi) ou en 4/3 (4 jours travaillés dans la semaine).

- Istres : du lundi au vendredi : 8h55 à 20h45 – le samedi de 8h55 à 15h15 ; horaires variables pendant les vacances scolaires, plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h.

- Miramas : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h à 12h et 14h à 20h35 – mercredi : 9h à 20h45 – samedi de 9h à 13h20 ; horaires variables pendant les vacances scolaires, plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h
- Grans : mardi : 12h10 à 17h – mercredi : 10h55 à 20h05 – jeudi : 13h30 à 20h30 ; horaires variables pendant les vacances scolaires, plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h effectués sur le site d'Istres
- Port-Saint-Louis-du-Rhône : horaires variables, plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h

Danse : du lundi au vendredi – 35h/semaine avec organisation de l'activité sur 4 jours donc en 4/3 de 8h30 à 22h15 – roulement sur 3 semaines

(2 jours à 10h – 2 jours à 7h30 hors vacances scolaires ; 4 jours à 8h45 pendant les vacances scolaires)

PARTOTHECAIRE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service/ Période selon le calendrier de l'Education nationale.

- Musique :
- En période scolaire, du lundi au samedi ; lundi : 14h30 à 18h30, mardi : 12h à 19h, mercredi : 11h à 18h, jeudi : 11h30 à 18h30, vendredi : 11h30 à 18h, samedi : 9h à 12h
- Pendant les vacances scolaires : horaires variables, du lundi au vendredi (fermé le samedi), plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h

DIRECTION DES MEDIATHEQUES

Cycles de travail AGENT BIBLIOTHECAIRE
--

Service(s) concerné(s) : MEDIATHEQUE

Fonction(s) concernée(s) : BIBLIOTHECAIRE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public 4 jours par semaine les mardis/mercredis/vendredis et samedis.

Du mardi au samedi - 8H45 par jour sur 4 jours (lundi : jour non travaillé)

Un samedi sur deux travaillé de 9h à 18h30. Jour de récupération les semaines avec samedi : le jeudi.

Possibilité est offerte aux agents de venir travailler le jeudi, jour de fermeture au public (travail interne notamment en ce qui concerne les acquisitions). **Il est à noter également que le jeudi est un jour privilégié mais non exclusif pour la réception des groupes (adultes, scolaires et petite enfance).**

DIRECTION DES SPORTS

Cycles de travail AGENT DES SPORTS

Service(s) concerné(s) : CENTRE EQUESTRE MAS DE COMBE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAINTENANCE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public

Du lundi au vendredi de 7h/ 14h horaires d'hiver et 6 h/ 13h horaires d'été

Service(s) concerné(s) : COMPLEXE SPORTIF PARSEMAIN

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAINTENANCE - GARDIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public

Installations couvertes 3 vacations : 6-13h - 8-15h- 15-22h pendant la saison sportive, 6-13H l'été tant que la saison sportive n'a pas repris

Installations découvertes 2 vacations : 7h14h - / 14h- 21h

Ouverture du site 7/ 7 et le soir pour les matchs ou les manifestations extra-sportives, l'agent qui fait la nocturne est sur son cycle de travail jusqu'à 22h puis en HS au-delà + travail du dimanche en HS –

ENTRETIEN DES LOCAUX

Cycles de travail AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX
--

Service(s) concerné(s) : sur tous les services

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au vendredi de 05h45- 13h15 / interventions le samedi et dimanche sur la base du volontariat

Intervention le samedi 6h-9h30

Intervention le dimanche 6h-9h30

DIRECTION DE L'EMPLOI ET DE LA COHESION SOCIALE

Cycles de travail AGENT D'ACCUEIL

Service(s) concerné(s) : Bâtiment intercommunal pour l'emploi d'ISTRES

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'ouverture au public

Du lundi au vendredi 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (pause méridienne et fermeture au public entre 12h00 et 13h30)

REGIE INTERCOMMUNALE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE / CHEF DE SECTEUR

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au samedi avec un jour de repos dans la semaine

De 5h à 12h00 (avec une pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DE DECHETERIE/ CENTRE DE TRANSFERT PORT SAINT LOUIS

Service(s) concerné(s) : DECHETERIE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE DECHETERIE ET CENTRE DE TRANSFERT DE PORT SAINT LOUIS

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au dimanche matin, Cycle roulant avec 2 jours de repos dans la semaine

Du lundi au samedi :

Le matin de 8h00 à 12h00 et l'après-midi de 13h30 à 16h30 / 13h30 à 17h00 / 13h30 à 18h15/ 13h30 à 18h30.

Le dimanche de 8h00 à 12h30

Cycles de travail AGENT DE LA CELLULE BACS

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE LA CELLULE BACS

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au vendredi de 8h00 à 15h00 (avec pause de 20 minutes) sauf opérations particulières de 7h00 à 14h00

CT6

REGIE DE L'EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT-

Cycles de travail AGENT DE LA REGIE DE L'EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT-

Service(s) concerné(s) : REGIE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN, ELECTROMECHANICIEN, AGENT D'EXPLOITATION

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au vendredi.

Cycles de travail sur 3 semaines

Matin : 7h45- 12h00

Après-midi : 13h30- 17h00

Journée : 7h20- 11h55/ 13h20- 16h30

DIRECTION REA ET GESTIONS DES DECHETS

Cycles de travail AGENT DES DECHETERIES

Service(s) concerné(s) : DECHETERIE VALLON DU FOU + COURONNE CARRO

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE DECHETERIE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard des ouvertures du site au public

Du lundi au vendredi

2 vacations

8h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00

9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h45

Cycles de travail AGENT DES CENTRES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Service(s) concerné(s) : CENTRE DE TRAITEMENT

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE CENTRE DE TRAITEMENT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard des ouvertures du site au public

Les agents de traitement de déchets (Déchèterie Centre de transfert compostage) sont sur des fonctions polyvalentes et donc amener à travailler sur des différents plannings selon les nécessités et les installations du service

Cycle du lundi au vendredi

- 5h00 - 12h45 (avec pause de 20 minutes) Vallon du Fou (ISDND/Poly)
Accueil des bennes des quartiers sud et les Camions transportant les caisses à partir de 5h00.
- 5h30 - 13h15 : (avec pause de 20 minutes) Croix-Sainte déchèterie Centre de transfert PL
Agents intervenant sur 3 activités (centre transfert à 5h30 puis ouverture des déchetteries à partir de **8h30**) et également transports de caisses pour les chauffeurs
- 6h00 - 13h45 : (avec pause de 20 minutes) Vallon du Fou (compostage, ISDND Poly) :
Ouverture compostage et ouverture de l'ISDND au public)
- 7h30 - 12h – 13h30 -16h45 Vallon du Fou (Compostage ISDND Poly) :
Exploitation traditionnelle (nettoyage, entretien...)
- 7h50 - 11h55 13h20- 17h00 Croix-Sainte (Déchèterie/PL)
Exploitation traditionnelle
- 11h15 - 19h00 (avec pause de 20 minutes) Vallon du Fou (ISDND Compostage Poly)
- 11h30 - 19h15 (avec pause de 20 minutes) Croix Sainte (Déchèterie centre de transfert PL)

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE DES DECHETS

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service.

3 VACATIONS

Matin : 5h30 à 13h15

Journée : 7h50 à 11h55 et 13h20 à 17h00

Nuit : 16h45 à 00h30

SITE SAINTE BLAISE

Cycles de travail AGENT DU SERVICE SITE SAINTE BLAISE

Service(s) concerné(s) :SITE SAINTE BLAISE

Fonction(s) concernée(s) : GARDIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard des ouvertures du site au public

Du mardi au dimanche en 5/2 - Site fermé le lundi

2 Saisons :

ETE- du 1^{er} mai au 30 septembre 08h15-12h00 / 14h00- 18h00

Hiver-du 1^{er} octobre au 30 avril 07h45- 12h00/ 13h30- 17h00